

SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 SEPTEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 16 septembre 2019, à 16 h 30. La séance est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents: Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RECOMMANDATION CP-19-202

Entrepôt rue Laval à Saint-Joseph-de-Sorel Réfection de la façade Certificats de paiement #2 et #3

Considérant que la compagnie Construction Beaulieu et Bergeron Inc., qui a obtenu le contrat pour le projet mentionné en rubrique, a produit une réclamation pour des travaux exécutés en date du 30 août 2019 intitulé "Certificat de paiement #2" ainsi qu'une réclamation pour des travaux exécutés en date du 9 septembre 2019 intitulé "Certificat de paiement #3";

Considérant que l'architecte Daniel Cournoyer, dûment mandaté pour la surveillance des travaux du projet mentionné en rubrique, a procédé à l'analyse des certificats de paiement #2 et #3 produits par ladite compagnie et recommande les paiements au montant de 12 603,30 \$, incluant les taxes, pour le certificat de paiement #2 et de 11 171,95 \$, incluant les taxes, pour le certificat de paiement #3;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

Que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel autorise le paiement de 23 775,25 \$, incluant les taxes, à la compagnie Construction Beaulieu et Bergeron Inc. pour les travaux effectués en date du 30 août 2019 et 9 septembre 2019, le tout tel que décrit au certificat de paiement #2 et au certificat de paiement #3 et conformément aux recommandations de l'architecte Daniel Cournoyer, lesdits travaux étant financés à même le budget courant.

RECOMMANDATION CP-19-203

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) Nomination

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE monsieur Xavier Rajotte soit nommé au poste de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

RECOMMANDATION CP-19-204

Entrepreneur électricien

Considérant que la compagnie Rial Électrique Inc., mandatée par la municipalité pour réaliser divers travaux électriques, a été contrainte de déclarer faillite,

Considérant que d'anciens électriciens de ladite compagnie Rial Électrique Inc., qui étaient affectés aux travaux réalisés à Saint-Joseph-de-Sorel, ont été embauchés par la compagnie Gimatch Électrique Inc., qui jouit d'une excellente réputation;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel demande à la compagnie Gimatch Électrique Inc. son intérêt à œuvrer pour la municipalité ainsi que sa tarification.

RECOMMANDATION CP-19-205

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023)

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ARÉNA

Le Secrétaire-trésorier fait état des activités de l'aréna et des diverses correspondances.

PARCS ET LOISIRS

RECOMMANDATION CP-19-206

Tournoi de golf de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel en partenariat avec le Club Lions Adoption du rapport de la 13e Édition 2019 Orientation pour la 14e Édition 2020

Considérant que les membres du Conseil désirent remercier le président d'honneur, l'encanteur et la responsable de l'animation ainsi que tous les commanditaires et participants pour la 13^e Édition du Tournoi de golf;

Considérant que les membres désirent adopter le rapport financier de cette 13^e Édition et procéder à la remise des chèques au mois d'octobre 2019 à l'Hôtel de Ville;

Considérant que les membres du Conseil désirent rééditer ledit tournoi de golf pour une 14^e Édition et réserver le terrain du Club de golf « Les Dunes » pour le vendredi 11 septembre 2020;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

D'adresser des sincères remerciements au président d'honneur, M. Jeannot Mercier, au Député, M. Louis Plamondon, pour son encan ainsi qu'à la conseillère, Mme Mélanie Gladu, pour l'animation de la soirée.

D'adresser également à tous les commanditaires, publicitaires et participants des sincères remerciements pour la 13^e Édition avec mention de la date de la prochaine édition du tournoi.

D'entériner le rapport des revenus/dépenses 2019 présentant un profit de 11 785,55 \$ et faire la remise des chèques mercredi le 23 octobre 2019 à la petite salle municipale de l'Hôtel de Ville.

DE présenter une 14^e Édition du Tournoi de golf de la Ville, dont les modalités seront déterminées à une séance subséquente, de procéder à la réservation auprès du Club de golf « Les Dunes » pour le vendredi 11 septembre 2020.

REPRÉSENTATION

RECOMMANDATION CP-19-207

Représentation

En réponse aux invitations formulées ci-après, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

- Fondation Hôtel-Dieu de Sorel
Soirée Bénéfice annuelle (campagne majeure 2019-2022): **aucun représentant**
- Chevaliers de Colomb - 55^e Souper-Gala: **130,00 \$**
- AFÉAS - Opération Tendre la main - Brunch-conférence: **40,00 \$**

SUBVENTION, COTISATION, PUBLICITÉ

RECOMMANDATION CP-19-208

Subvention, Cotisation, Publicité

En réponse à la demande formulée ci-après, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

- Fondation de l'Hôtel-Dieu de Sorel
Publicité - Soirée bénéfice (campagne majeure 2019-2022): **refusée**

AUTRES OBJETS

RECOMMANDATION CP-19-209

Soutien aux droits des municipalités à légiférer sur leur territoire et aide financière pour la défense de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge Appui

Considérant que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver; Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

Considérant qu'afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de socio-financement « Solidarité GSLR » (www.solidariteglsr.ca) avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec;

Considérant que les dirigeants du Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

Considérant que la poursuite de 96M\$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

Considérant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

DE soutenir la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon.

D'accorder une aide financière de 250,00 \$ à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge afin de l'appuyer dans le cadre de sa campagne de sensibilisation et de financement intitulée « Solidarité GSLR ».

RECOMMANDATION CP-19-210

Soutien aux médias d'information locaux et régionaux

Considérant que les médias d'information locaux et régionaux vivent présentement une période de crise majeure menaçant leur existence;

Considérant que de ce fait plusieurs emplois sont menacés en région;

Considérant l'importance des médias d'information locaux et régionaux dans l'animation de la vie démocratique;

Considérant que des actions immédiates doivent être mises en place pour soutenir les médias d'information locaux et régionaux;

Considérant que les gouvernements du Québec et du Canada n'offrent pas, à l'heure actuelle, un soutien financier suffisant;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande que le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel:

- sollicite l'appui des gouvernements du Québec et du Canada pour la mise en place rapide d'actions concrètes permettant de soutenir les médias d'information locaux et régionaux;
- demande qu'une partie des publicités des gouvernements du Québec et du Canada soit publiée dans les médias d'information locaux et régionaux;
- suggère qu'une taxe soit imposée aux grandes entreprises étrangères qui récoltent d'importants revenus publicitaires qui ne sont pas réinvestis dans l'économie du Québec;
- suggère que le produit de ladite taxe sur les gains publicitaires des grandes entreprises étrangères soit retourné sous forme de soutien financier aux médias d'information locaux et régionaux;
- suggère aux municipalités de favoriser l'achat de publicités dans les médias d'information locaux et régionaux.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme, à la ministre de la Culture et des Communications, au ministre responsable de la Montérégie, au député fédéral de Bécancour-Nicolet-Saurel, au député provincial de Richelieu ainsi qu'aux médias d'information locaux et aux municipalités de la MRC.

RECOMMANDATION CP-19-211

**Regroupement des maisons pour
femmes victimes de violence conjugale
Appui**

Considérant que *la Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

Considérant que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Considérant que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Considérant qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Considérant que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Considérant que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes, du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

Considérant que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel se déclare comme une VILLE alliée contre la violence conjugale.

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier porte à l'attention des membres la correspondance reçue et expédiée depuis la dernière séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RECOMMANDATION CP-19-212

Levée de la séance

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la séance soit levée.

Maire

Secrétaire-trésorier